

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEBUSA DU 31/03/2023

En date du 31 mars 2023, s'est tenue l'Assemblée générale de la Fédération Burundaise de Natation. L'Assemblée a été convoquée conformément à l'article 23 des statuts de la FBN qui stipule que : « L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire au moins une fois par an sous la Présidence du Président de la Fédération ».

L'Assemblée Générale a débuté à 18h50' et s'est tenue dans les enceintes de l'Entente Sportive qui abritent le siège de la Fédération Burundaise de Natation.

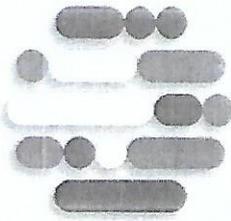
Les points inscrits à l'ordre du jour étaient :

1. Vérification du quorum
2. Allocution du Président de la Fédération
3. Approbation des points à l'Ordre du jour
4. Approbation de la nouvelle appellation de Fédération selon les exigences du World Aquatics
5. Approbation des amendements proposés pour certains articles des Statuts
6. Approbation des amendements proposés pour certains articles des ROI en conséquences du point 5 de l'OJ
7. Programme d'activités 2023
8. Remplacement d'un membre du Comité Exécutif démissionnaire
9. Divers

Conformément encore à l'article 23 des statuts de la FBN, la convocation de l'Assemblée Générale a été adressée à tous les membres par écrit avec l'ordre du jour au moins 15 jours avant la tenue de l'Assemblée.

Etaient présents à cette assemblée les membres suivants :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| 1. BASOGOMBA Cassien | : Président |
| 2. KANYANGE Marie Goreth | : Secrétaire Adjoint |
| 3. NDIKUMAGENGE Salvator | : Directeur Technique National |
| 4. SEMUGISHA Paul Miki | : Représentant du Club CERNA |
| 5. GAKIMA Marie Stella | : Représentant du Club Rumuri |
| 6. NZABAMPEMA Augustin | : Représentant du Club ENAFIT |
| 7. BASOGOMBA Jean Claude | : Représentant du Club DNC |
| 8. NIYOGUSHIMWA Christine | : Représentante des Officiels |
| 9. NIYONGABO Gilbert | : Représentant des Officiels |
| 10. KEZAKIMANA Galina Tara | : Représentant des Athlètes |
| 11. NDAYIKENGURUKIYE Oscar | : Observateur de la CLS |



Fédération Burundaise des Sports Aquatiques

FEBUSA

AV. Nicolas Mayugi. 03, Entente
Sportive de Bujumbura
BP: 6340 Bujumbura- Burundi.
Tél : +257 79 76 38 82
www.fbn-burundi.com

12. NDIKUMANA Désiré : Observateur de la CLS
13. BIGIRIMANA Salvator : Observateur du CNO

Etaient absents à cette assemblée les membres suivants :

1. BANDENZAMASO Leonidas : Secrétaire Général Adjoint
2. NYENIMIGABO Jean Jacques : Président d'honneur
3. UWAMAHORO Elsie : Secrétaire Générale
4. SIBOMANA Chantal : Trésorière

Etaient absents à cette assemblée les observateurs suivants :

1. Un Observateur du Ministère EACJSC
2. Trois Observateurs de la CLS

Le président a premièrement accueilli les membres et leur a souhaité la bienvenue. Avant d'entamer les points à l'ordre du jour, il a demandé qu'on passe à la vérification du quorum conformément à l'article 24 des statuts de la FBN qui stipule que :

« Les délibérations de l'Assemblée Générale se font sur les points inscrits à l'ordre du jour et ne sont valables que si la moitié de ses membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde convocation est lancée dans un délai ne dépassant pas 15 jours, et ce moment l'Assemblée Générale siège valablement quel que soit le nombre des membres présents. »

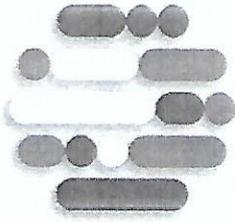
➤ Après avoir fait passer la liste des présences, il a été constaté que **9 membres sur 14 membres votant** étaient déjà présents. Donc le quorum a été largement atteint et la réunion pouvait commencer.

➤ La vérification du quorum conclu, le Président a ensuite fait l'introduction sur les points à l'ordre du jour en expliquant pourquoi certains articles des statuts et du règlement d'ordre intérieur ont été révisés. Certains motifs de cette révision sont :

- Le statut vient de passer en peu près 10 ans, ce qui signifie que beaucoup des choses ont besoin d'être révisées ;
- Ajouter les demandes de la Fédération Internationale ;
- Modifier l'appellation de la Fédération Internationale de Natation, qui est devenue aujourd'hui « **World Aquatics** », ce qui implique la modification de l'appellation de notre fédération de Natation.

Après l'introduction et la présentation de tous les points à l'ordre du jour, le Président a demandé à l'assemblée, s'il y a des avis par rapport à ces points et passer à l'approbation de ces points.

Les points à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.



Fédération Burundaise des Sports Aquatiques

FEBUSA

AV. Nicolas Mayugi. 03, Entente
Sportive de Bujumbura
BP: 6340 Bujumbura- Burundi.
Tél : +257 79 76 38 82
www.fbn-burundi.com

➤ Concernant la nouvelle appellation de la Fédération selon les exigences du World Aquatics, le Président a bien expliqué d'abord pourquoi la Fédération Internationale a changé l'appellation, c'est parce qu'elle a constaté qu'il y a d'autres activités qui se font dans l'Eau, mais qui ne sont pas des nages. cela implique que toutes les fédérations de natation affiliées à la fédération Internationale doivent changer leurs appellations. Le président a présenté la nouvelle appellation de notre fédération adoptée par le Comité Exécutif, aussi que le nouveau logo y relative « **Fédération Burundaise des Sports Aquatiques** » **FEBUSA** en sigle. Cette appellation a été adoptée à 100% par les membres votant de l'assemblée générale.

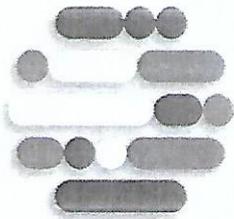
➤ Sur le point des amendements proposés pour certains articles des Statuts, le Président a encore soulevé que certains articles ne répondaient pas aux exigences de la fédération internationale, aussi qu'il faut intégrer la nouvelle appellation de la fédération internationale, qui est « World Aquatics » et la nouvelle appellation de notre fédération. Le président a passé la parole à l'assemblée pour s'exprimer sur ces articles révisés.

Le représentant du Club ENAFIT, Monsieur NZABAMPEMA Augustin, a pris la parole et a expliqué que l'article 33 des statuts qui stipule que «Le comité exécutif, élu parmi les membres de la FEBUSA ne dépassant pas l'âge de naissance de 65 ans pour un mandat de 4 ans », est la non-conformité à la constitution de la République du Burundi à son article 47. Il a demandé donc que cette limitation d'âge soit supprimée. Le Président lui a répondu que cet article n'est plus contraire à la constitution de la République, que cet article est légal. Même si on le supprime dans le statut, il reste dans le règlement d'ordre Intérieur qui est là depuis le 09 juin 2019, alors, il est inutile de le supprimer. Après cet échange, les statuts ont été adoptés à l'unanimité.

➤ Concernant le point des amendements pour certains articles du Règlement d'ordre intérieur, le Président a brièvement expliqué pourquoi ces articles sont révisés. D'abord, c'est pour préciser et compléter certaines dispositions des statuts de la FEBUSA, et aussi intégrer les nouvelles appellations des fédérations aquatiques. Après ces explications, le ROI de la FEBUSA a été approuvé à 100% par les membres de l'A.G votants.

➤ Au sujet de Programme d'activités 2023, le Président a expliqué en bref, les activités prévues pour toute l'année et a demandé à l'assemblée s'il y a des suggestions. Aucune suggestion de modification n'a été proposée.

A propos de Remplacement d'un membre du Comité Exécutif démissionnaire, il s'agissait de Madame SIBOMANA Chantal qui était la trésorière. Les membres de la commission électorale étaient présents. Le président de cette commission a pris la parole et a présenté à l'assemblée la nouvelle trésorière qui va être votée pour ou contre. Il s'agissait de Madame NKURUNZIZA Sandra, membre du club RUMURI. Après cette présentation et la vérification du quorum,



la commission électorale a procédé par élection de pour ou contre en respectant le code électoral (Art.4). Est élue au vote secret à la majorité absolue

VALEURS STATISTIQUES

| ELECTION DE LA TRESORIERE | | |
|---------------------------|-----------|------------|
| EFFECTIF DES VOTANTS : 9 | | |
| POUR | CONTRE | ABSTENSION |
| 7 (77,77%) | 2(22,22%) | |
| ✓ | | |

- A propos de divers, le Président a présenté et expliqué en peu de mots les textes déjà adoptés :
- Le Plan stratégique basé sur la vision, les valeurs, la mission et les Objectifs de la FBN 2023-2024 ;
 - Le code de conduite de la FBN ; et
 - Le règlement de la commission des Athlètes de la FBN.

En clôturant, le Président a remercié tous les participants à cette assemblée générale, en leur souhaitant la bonne soirée.

L'assemblée générale a été clôturée à 20h45 dans une ambiance conviviale.

Fait à Bujumbura, le 01/04/2023

Edmond IRAMBONA

Secrétaire Permanent

Rapporteur

